2022

Pays de la Serre
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

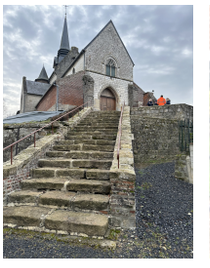

Pays de la Serre
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre

Directeur de la publication : Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Rédaction : La direction et ses services

Crédits Photos : Adobe Stock, Communauté de communes du Pays de la Serre

Création graphique : Service communication de la Communauté de communes du Pays de la Serre

Dépôt légal : À parution

Numéro ISSN : RA N°10

Impression par : Alliance Partenaires Graphiques - Laon

Tirages : 150 exemplaires

SOMMAIRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2022

01.
PAYS DE LA SERRE,
UN TERRITOIRE,
42 COMMUNES, 59 CONSEILLERS p. 5

02.
PAYS DE LA SERRE,
DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES

Développement économique p. 11
Aménagement du territoire p. 14
Enfance & Jeunesse p. 17
Économie sociale et solidaire p. 19
Les actions culturelles p. 22
Communication p. 24

03.
PAYS DE LA SERRE,
RESPECTUEUX DE
SON TERRITOIRE

Assainissement Non collectif p. 26
Déchets ménagers p. 27

04.
PAYS DE LA SERRE,
UNE ÉQUIPE
POUR SES HABITANTS

Services et effectifs p. 30
Finances p. 32

01.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

PAYS DE LA SERRE, UN TERRITOIRE, 42 COMMUNES, 59 CONSEILLERS

01.

UN TERRITOIRE
42 COMMUNES
59 CONSEILLERS

42 Communes

14 424 Habitants · recensement de 2020 - source Insee

42 866 Hectares

communauté de communes créée
au 1er décembre 1992

UN TERRITOIRE

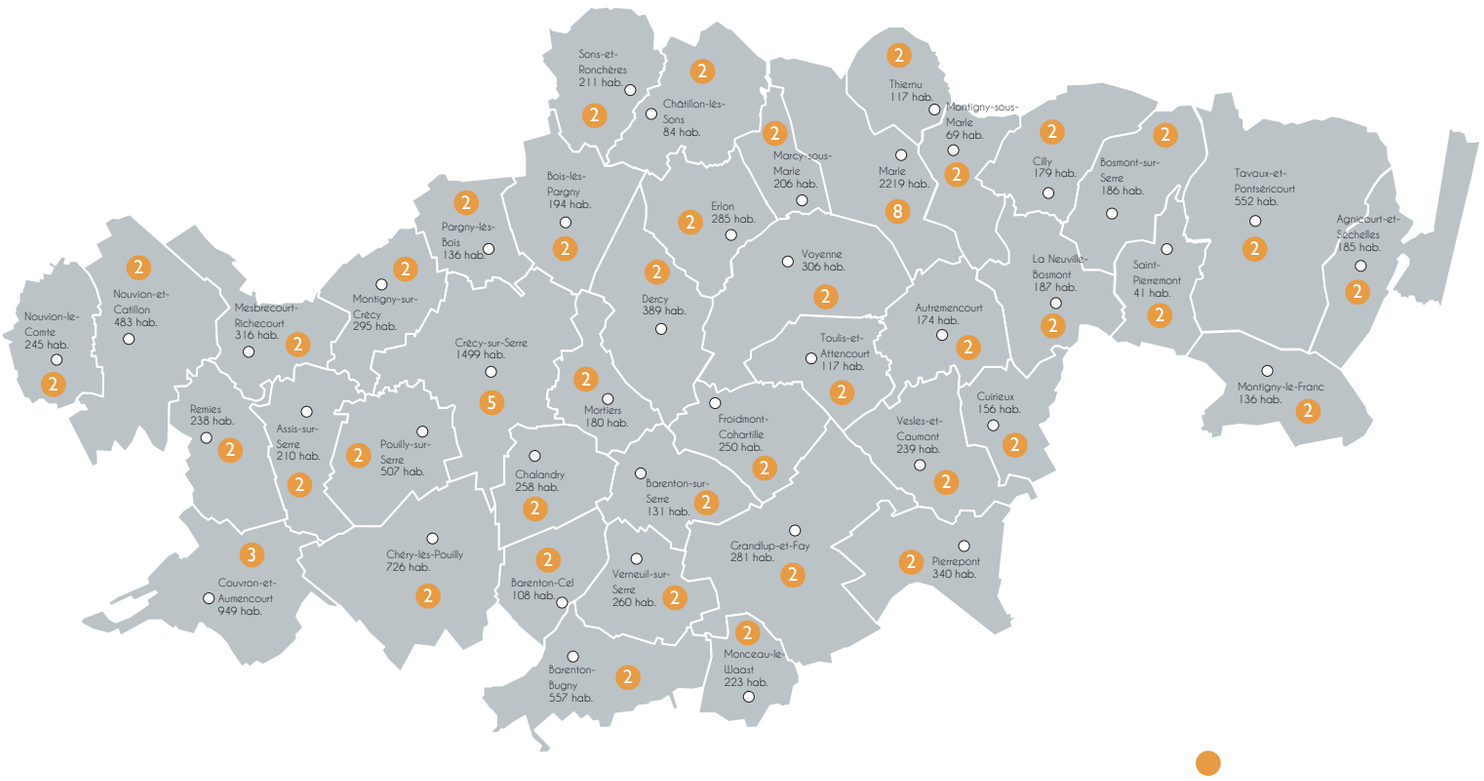

Nombre de conseillers titulaires et suppléants

01.

UN TERRITOIRE
42 COMMUNES
59 CONSEILLERS

UN TERRITOIRE

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice	LETURQUE
ASSIS-SUR-SERRE	Justine	LEGRAND
AUTREMENCOURT	Dominique	POTART
BARENTON-BUGNY	Éric	BEVIERE
BARENTON-CEL	David	PETIT
BARENTON-SUR-SERRE	Christian	LECUYER
BOIS-LÈS-PARGNY	Aldric	LAYE
BOSMONT-SUR-SERRE	Laurent	DUCHÊNE
CHALANDRY	Jean	DELVILLE
CHÂTILLON-LÈS-SONS	François	VENET
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Éric	BOCHET
CILLY	Pierre-Jean	HENNINOT
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Carole	RIBEIRO
CRÉCY-SUR-SERRE	Bertrand	JONNEAUX
CUIRIEUX	Franck	FELZINGER
DERCY	Bernard	BORNIER
ERLON	Louise	DUPONT
FROIDMONT-COHARTILLE	François	NUYTTEN
GRANDLUP-ET-FAY	Christian	VUILLIOT
LA NEUVILLE-BOSMONT	Bruno	LEBEAU
MARCY-SOUS-MARLE	Christian	BLAIN
MARLE	Dominique	GODBILLE
MESBRECOURT-RICHECOURT	Valérie	SERIN
MONCEAU-LE-WAAST	Nicole	BUIRETTE
MONTIGNY-LE-FRANC	Alexandre	FRANQUET
MONTIGNY-SOUS-MARLE	Francis	LEGOUX
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	Jean-Michel	WATTIER
MORTIERS	Paulette	BRANQUART
NOUVION-ET-CATILLON	Thierry	LECOMTE
NOUVION-LE-COMTE	Hervé	GAYRAUD
PARGNY-LÈS-BOIS	Jean-Marc	TALON
PIERREPONT	Cédric	MEREAU
POUILLY-SUR-SERRE	Maurice	LAGNEAU
REMIES	Bernard	COLLET
SAINT-PIERREMONT	Marcel	LOMBARD
SONS-ET-RONCHÈRES	Christian	JONNEAUX
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	Daniel	LETURQUE
THIERNU	Jean-Claude	GUERIN
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Blandine	LAUREAU
VERNEUIL-SUR-SERRE	Pascal	DRUET
VESLES-ET-CAUMONT	Olivier	JONNEAUX
VOYENNE	Jérémy	COCHET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

59 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	**Patrice**	**LETURQUE**
	Patrick	WATTEAU*
ASSIS-SUR-SERRE	Jérèmy	MARTIN
	Guy	MARTIGNY*
AUTREMENCOURT	**Dominique**	**POTART**
	Pierre	BLAVET*
BARENTON-BUGNY	**Éric**	**BEVIÈRE**
	Laurent	GROUSEZ
BARENTON-CEL	Pierre-François	BRAZIER
	Hélène	LOISON*
BARENTON-SUR-SERRE	**Christian**	**LECUYER**
	Dorothée	DECQUE*
BOIS-LÈS-PARGNY	**Aldric**	**LAYE**
	Claudine	DELOURME*
BOSMONT-SUR-SERRE	**Laurent**	**DUCHÊNE**
	Eddy	SENECHAL*
CHALANDRY	Frédéric	SABREJA
	Élodie	FOURNA*
CHÂTILLON-LÈS-SONS	**François**	**VENET**
	Audrey	COLLET*
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Laurence	RYTTER
	Philippe	THEENIVS
CILLY	**Pierre-Jean**	**HENNINOT**
	Florent	LEFEVRE*
COUVRON-ET-AUMENCOURT	**Carole**	**RIBEIRO**
	Patrick	LE REZIO
	Grégory	COIGNOUX
CRÉCY-SUR-SERRE	**Bertrand**	**JONNEAUX**
	Bruno	FORET
	Catherine	VALET
	Victoire	CATRAIN
	Thierry	LHOTTE
CUIRIEUX	**Franck**	**FELZINGER**
	Mathieu	BOCAHUT*
DERCY	**Bernard**	**BORNIER**
	Denis	SUIN*
ERLON	**Louise**	**DUPONT**
	Pascal	COURTIN*
FROIDMONT-COHARTILLE	**François**	**NUYTTEN**
	Yves	COURAUD*
GRANDLUP-ET-FAY	**Christian**	**VUILLIOT**
	Denis	MOUNY*
LA NEUVILLE-BOSMONT	**Bruno**	**LEBEAU**
	Maryse	MUCHON*
MARCY-SOUS-MARLE	**Christian**	**BLAIN**
	Éric	MORIN*
MARLE	Jean-Luc	PERTIN
	Liliane	PERTIN
	Thomas	NOWAK
	Dominique	GAPE
	Vincent	PEROMET
	Sylvie	ROUAN
	Vincent	MODRIC
	Karine	LAMORY
MESBRECOURT-RICHECOURT	**Hubert**	**COMPERE**
	David	**SARAZIN***
MONCEAU-LE-WAAST	**Nicole**	**BUIRETTE**
	Gilles	HAUET*
MONTIGNY-LE-FRANC	**Alexandre**	**FRANQUET**
	Christiane	POTART*
MONTIGNY-SOUS-MARLE	**Francis**	**LEGOUX**
	René	DUCHENE*
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	**Jean-Michel**	**WATTIER**
	Stéphane	LANEZ*
MORTIERS	**Paulette**	**BRANQUART**
	Sylvie	VERZELEN*
NOUVION-ET-CATILLON	**Thierry**	**LECOMTE**
	Delphine	DUCHATEAU*
NOUVION-LE-COMTE	**Hervé**	**GAYRAUD**
	Dominique	DOUCET*
PARGNY-LÈS-BOIS	**Jean-Marc**	**TALON**
	Frédéric	DELANCHY*
PIERREPONT	**Cédric**	**MEREAU**
	Christine	LEDUC*
POUILLY-SUR-SERRE	**Maurice**	**LAGNEAU**
	Bernadette	GERARD
REMIES	**Bernard**	**COLLET**
	Myriam	DUFLOT*
SAINT-PIERREMONT	**Marcel**	**LOMBARD**
	Joël	LORFEUVRE*
SONS-ET-RONCHÈRES	**Christian**	**JONNEAUX**
	Jean-Claude	SCHULKE*
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	**Daniel**	**LETURQUE**
	Anthony	CAZENAVE
THIERNU	**Jean-Claude**	**GUERIN**
	Martine	PICARD*
TOULIS-ET-ATTENCOURT	**Blandine**	**LAUREAU**
	Hugues	BECRET*
VERNEUIL-SUR-SERRE	**Pascal**	**DRUET**
	Didier	PICARD*
VESLES-ET-CAUMONT	**Olivier**	**JONNEAUX**
	Nathalie	LEFEVRE*
VOYENNE	**Jérèmy**	**COCHET**
	Jean-Philippe	ZIELINSKI*

Maire | membre du bureau | *suppléant

LA PRÉSIDENTE, LES VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS COMMISSIONS

59 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Carole RIBEIRO : Présidente de la Communauté de communes, en charge des déchets ménagers, de la communication et des tiers lieux du numérique

Jean-Luc PERTIN : Vice-Président délégué aux finances

Bertrand JONNEAUX : Vice-Président délégué au SPANC

Nicole BUIRETTE : Vice-Présidente déléguée à l'insertion

Thierry LECOMTE : Vice-Président délégué à l'économie

Francis LEGOUX : Vice-Président délégué à l'habitat et aux travaux

Laurence RYTTER : Vice-Présidente déléguée au portage de repas aux personnes âgées, aux cantines scolaires, aux loisirs, à la jeunesse et à l'enfance

Franck FELZINGER : Vice-Président délégué aux affaires culturelles, au tourisme et au parc de matériel intracommunautaire

Christian VUILLIOT : Vice-Président délégué à l'urbanisme

Les membres de l'exécutif sont présents dans l'ensemble des commissions du Pays de la Serre.

AFFAIRES CULTURELLES

Président : Franck FELZINGER
Mesdames et Messieurs : Audrey MARECHALLE (Bois-lès-Pargny), Audrey COLLET (Châtillon-lès-Sons), Rosemarie LEMAIRE, Murielle KURT (Chéry-lès-Pouilly), Annick OHLERT, Sylvie CARAMELLE (Couvron-et-Aumencourt), Lætitia PREVOT (Cuirieux), Louise DUPONT (Erlon), Régine TRIQUENEAUX (Marcy-sous-Marle), Dominique GODBILLE (Marle), Valérie SERIN (Mesbrecourt-Richecourt), Nicolas TANT (Monceau-le-Waast), Hélène FORIN (Pouilly-sur-Serre), Claire CZIGANJ, Christine LARCHER (Sons-et-Ronchères), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Président : Bertrand JONNEAUX
Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY, Richard BEAUSAERT, Frédéric GRENIER (Assis-sur-Serre), Laurent GROUSEZ (Barenton-Bugny), Christian LECUYER, Jean-Marc GRENIER (Barenton-sur-Serre), Olivier HOUDELET, Éric TUTIN (Bois-lès-Pargny), Sébastien HARDY (Châtillon-lès-Sons), Serge LIENARD, Dominique RENAUX, Evelyne BEGUIN (Crécy-sur-Serre), Christophe GUILLE (Dercy), Louise DUPONT, Pascal COURTIN (Erlon), Didier STANDAERT, Jean-Charles BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Didier MOUNY, Pierre DELHORBE (Grandlup-et-Fay), Éric MORIN (Marcy-sous-Marle), Anthony SEROUART, Thomas NOWAK (Marle), Marie-Thérèse DISCOURT (Monceau-le-Waast), Annette LOMBARD (Montigny-sous-Marle), Boris SEIGNEUR, Claude LE BERRE (Pargny-lès-Bois), Marcel LOMBARD (Saint-Pierremont), Christian JONNEAUX (Sons-et-Ronchères), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Thierry VION, Didier PICARD (Verneuil-sur-Serre), Renaud ALLART (Voyenne).

ÉCONOMIE

Président : Thierry LECOMTE
Mesdames et Messieurs : David MARQUETA BERMEJO (Bois-lès-Pargny), François VENET (Châtillon-lès-Sons), Philippe THEENVIS (Chéry-lès-Pouilly), Olivier PAWLICKI (Couvron-et-Aumencourt), Mathieu BOCAHUT (Cuirieux), Michaël NICE, Bruno SPALONY (Grandlup-et-Fay), Bruno MARLIERE (Marcy-sous-Marle), Vincent PEROMET, Vincent MODRIC, Olivier COCU, Thomas NOWAK, Anthony SEROUART, Dominique GODBILLE (Marle), Gilles HAUET (Monceau-le-Waast), Hervé GAYRAUD (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON, Cyriaque SULFOURT (Pargny-lès-Bois), Franck CZIGANJ (Pouilly-sur-Serre), Philippe VAESSEN (Sons-et-Ronchères), Pierre-Eloi LEROUX (Tavaux-et-Pontséricourt), Brigitte LOHE (Thiernu), Florent MAES (Verneuil-sur-Serre), Jean-Philippe ZIELINSKI (Voyenne).

ENFANCE

Présidente : Laurence RYTTER
Mesdames et Messieurs : Justine LEGRAND, Guy MARTIGNY, Guillaume SERIN, Sandrine VENDERBURE, Cédric BURTON (Assis-sur-Serre), Pierre BLAVET (Autremencourt), Christine COLLET (Barenton-Bugny), Frédéric VENET, Audrey COLLET (Châtillon-lès-Sons), Rosemarie LEMAIRE, Cathy SUIN, Éric HECHT, Sabine DELORE, Anne CLEMENT, Charlotte GUILLET (Chéry-lès-Pouilly), Dominique LEBLOND, Mélanie EVRA (Couvron-et-Aumencourt), Victoire CATRAIN, Catherine VALET, Thierry LHOTTE (Crécy-sur-Serre), Harmonie MARQUET (Cuirieux), Pascal COURTIN (Erlon), Benoît ODENT (Grandlup-et-Fay), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Dominique GAPE, Vanessa HIVIN, Sylvie ROUAN, Vincent MODRIC, Magalie CASTELLE, Liliane PERTIN, Magalie ALIZARD (Marle), Valérie SERIN, Kévine BROSSART (Mesbrecourt-Richecourt), Annette LOMBARD (Montigny-sous-Marle), Daniel DECQUE (Monceau-le-Waast), Paulette BRANQUART (Mortiers), Delphine DUCHATEAU, Sabine LORINI (Nouvion-et-Catillon), Anne GENESTE (Nouvion-le-Comte), Renaud GOUILLART, Julie PEPIN (Pargny-lès-Bois), Hélène FORIN, Bernadette GERARD, Françoise HELIN, Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Myriam DUFLOT (Remies), Cyrille JONNEAUX (Sons-et-Ronchères), Anthony CAZENAVE, Estelle LEFEVRE (Tavaux-et-Pontséricourt), Anne AMAVASSY (Thiernu), Catherine DUCQUENOIS (Verneuil-sur-Serre), Monika KRUGER, Delphine SIROU (Voyenne).

ENVIRONNEMENT

Présidente : Carole RIBEIRO
Mesdames et Messieurs : Dimitri LOMBART (Agnicourt-et-Séchelles), Justine LEGRAND, Guy MARTIGNY, Sandrine VENDERBURE, Cédric BURTON (Assis-sur-Serre), Pierre BLAVET, Bruno TRIOLET (Autremencourt), Laurent GROUSEZ, Patrick JULIEN (Barenton-Bugny), Claude ABRATKWIECZ (Barenton-Cel), Christian LECUYER (Barenton-sur-Serre), David MARQUETA BERMEJO, Éric TUTIN (Bois-lès-Pargny), Sébastien CHESNEAU, Solange JUILLIART (Chalandry), Frédéric VENET (Châtillon-lès-Sons), Rosemarie LEMAIRE, Cathy SUIN, Christian BLEUX (Chéry-lès-Pouilly), Loïc LEGLISE (Cilly), Patrick LE REZIO, Grégory COIGNOUX, Jean-Claude ARTEIL, Sylvie CARAMELLE (Couvron-et-Aumencourt), Serge LIENARD, Catherine VALET, Evelyne BEGUIN (Crécy-sur-Serre), Michaël MARTIN (Cuirieux), Louise DUPONT, Pascal COURTIN (Erlon), Didier STANDAERT, Benoît ODENT, Jean-Charles BRAZIER, Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Stéphane EL KADDIR (Grandlup-et-Fay), Hervé PIERCOURT (La Neuville-Bosmont), Bruno MARLIERE (Marcy-sous-Marle), Karine LAMORY, Vincent MODRIC,

LES COMMISSIONS

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Thomas NOWAK, Anthony SEROUART, Sylvie ROUAN (Marle), Muriel MORBELLI (Mesbrecourt-Richecourt), Annette LOMBARD (Montigny-sous-Marle), Marie-Thérèse DISCOURT (Monceau-le-Waast), Delphine DUCHATEAU (Nouvion-et-Catillon), Dominique DOUCET (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON, Frédéric DELANCHY (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ, Christophe LEFEVRE (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET, Jean-Luc LEFEBVRE (Remies), Marcel LOMBARD, Joël LORFEUVRE, Arnaud GODET (Saint-Pierremont), Ludicaël LEFEVRE, Jean-Claude SCHULKE (Sons-et-Ronchères), Guy BERNARD, Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Guénaël BALANDO, Thierry VION, Claudie ANTCZAK (Verneuil-sur-Serre), Delphine SIROU, Monika KRUGER, Renaud ALLART, Didier LEBRUN, Loïc MESSANGE (Voyenne).

INSERTION

Présidente : Nicole BUIRETTE

Mesdames et Messieurs : Dominique POTART (Autremencourt), Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), Éric BEVIERE (Barenton-Bugny), Christian LECUYER (Barenton-sur-Serre), Audrey COLLET (Châtillon-lès-Sons), Cathy SUIN, Delphine RICHETEZ, Denis KEPE (Chéry-lès-Pouilly), Dominique LEBLOND, Patrick LE REZIO, Olivier PAWLICKI, Annick OHLERT (Couvron-et-Aumencourt), Audrey COLLET (Châtillon-lès-Sons), Victoire CATRAIN, Bruno FORET (Crécy-sur-Serre), Patrick LAMBERT (Cuirieux), Dominique TARDIEU, Valérie GERVAIS (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Bruno SPALONY (Grandlup-et-Fay), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Dominique GAPE, Karine LAMORY, Magalie CASTELLE, Liliane PERTIN (Marle), Valérie SERIN, Richard STOMP (Mesbrecourt-Richecourt), Sarah BUIRETTE (Monceau-le-Waast), Evelyne CALMANT, Delphine DUCHATEAU (Nouvion-et-Catillon), Jean-Marc TALON, Claude LE BERRE (Pargny-lès-Bois), François HELIN, Gilles GENTIL, Olivier MARESSE (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET, Jean-Luc LEFEBVRE (Remies), Marcel LOMBARD (Saint-Pierremont), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Anne AMAVASSY (Thiernu), Nelly PICARD, Claudie ANTCZAK (Verneuil-sur-Serre).

TIERS LIEUX DU NUMÉRIQUE

Présidente : Carole RIBEIRO

Mesdames et Messieurs : Lionel THIEFFINE (Autremencourt), Éric HECHT (Chéry-lès-Pouilly), Michael MARTIN (Cuirieux), Cathy PARMENTIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Denis MOUNY, Virginie DELANNOY, Vanessa HUSSON, Stéphane EL KADDIR (Grandlup-et-Fay), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Olivier COCU, Jonathan MOUNY (Marle), Valérie SERIN, Richard STOMP (Mesbrecourt-Richecourt), Pierre DUSSART (Monceau-le-Waast), Delphine THIEBAUT (Nouvion-et-Catillon), Frédéric DELANCHY, Renaud GOULLART (Pargny-lès-Bois), Myriam DUFLOT (Remies), Arnaud GODET (Saint-Pierremont), Rémi PARFAIT (Sons-et-Ronchères), Catherine DUQUENOIS (Verneuil-sur-Serre), Loïc MESSANCE (Voyenne).

TRAVAUX ET HABITAT

Président : Francis LEGOUX

Mesdames et Messieurs : Dimitri LOMBART (Agnicourt-et-Séchelles), Frédéric GRENIER, Guy MARTIGNY, Richard BEAUSEART, Guillaume SERIN (Assis-sur-Serre), Bruno TRIOLET, Sylvianne DESTREZ (Autremencourt), Christine COLLET (Barenton-Bugny), Olivier HOUDELET, Audrey MARECHALLE (Bois-lès-Pargny), Sébastien CHESNEAU, Solange JUILLART (Chalandry), François VENET (Châtillon-lès-Sons), Denis KEPE (Chéry-lès-Pouilly), Florent LEFEVRE (Cilly), Arnaud POETTE (Couvron-et-Aumencourt), Jérôme TETU, Serge LIENARD (Crécy-sur-Serre), Loïc THOUANT (Cuirieux), Didier STANDAERT (Froidmont-Cohartille), Michael NICE, Pierre DELHORBE (Grandlup-et-Fay), Maryse MUCHON (La Neuville-Bosmont), Eric MORIN (Marcy-sous-Marle), Anthony SEROUART, Vincent PEROMET, Isabelle SCHMERBER (Marle), Sébastien RICHY (Monceau-le-Waast), Delphine THIEBAUT (Nouvion-et-Catillon), Christian BOULARD (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON, Renaud GOULLART (Pargny-lès-Bois), Franck CZIGANJ (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET, Myriam DUFLOT (Remies), Joël LORFEUVRE (Saint-Pierremont), Lydie CACHON (Sons-et-Ronchères), Pierre-Eloi LE ROUX (Tavaux-et-Pontséricourt), Daniel PETIT (Verneuil-sur-Serre), Jérémie COCHET, Eric CARPENTIER, Renaud ALLART, Loïc MESSANCE (Voyenne).

URBANISME

Président : Christian VUILLIOT

Mesdames et Messieurs : Richard BEAUSAERT (Assis-sur-Serre), Dominique POTART (Autremencourt), David MARQUETA BERMEJO, Audrey MARECHALLE (Bois-lès-Pargny), Sébastien CHESNEAU, Solange JUILLART (Chalandry), Patrick LE REZIO, Grégory COIGNOUX, Arnaud POËTTE (Couvron-et-Aumencourt), Evelyne BEGUIN (Crécy-sur-Serre), Didier STANDAERT, Benoît ODENT, Jean-Charles BRAZIER (Froidmont-Cohartille) Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Dominique GODBILLE, Vincent PEROMET, Karine LAMORY, Thomas NOWAK (Marle), Muriel MORBELLI, David SARAZIN (Mesbrecourt-Richecourt), Guillaume PIERRAT (Monceau-le-Waast), Delphine THIEBAUT (Nouvion-et-Catillon), Christian BOULARD (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON, Frédéric DELANCHY (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ, Franck CZIGANJ (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET, Jean-Luc LEFEBVRE (Remies), Rémi PARFAIT (Sons-et-Ronchères), Martial DELORME (Tavaux-et-Pontséricourt), Florent MAES (Verneuil-sur-Serre), Eric CARPENTIER (Voyenne).

MUTUALISATION

Président : Jean-Luc PERTIN

Mesdames et Messieurs : Patrice LETURQUE (Agnicourt-et-Séchelles), Justine LEGRAND (Assis-sur-Serre), Dominique POTART (Autremencourt), Éric BEVIERE (Barenton-Bugny), David PETIT (Barenton-Cel), Christian LECUYER (Barenton-sur-Serre), Aldric LAYE (Bois-lès-Pargny), Laurent DUCHÊNE (Bosmont-sur-Serre), Jean DELVILLE (Chalandry), François VENET (Châtillon-lès-Sons), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Pierre-Jean HENNINOT (Cilly), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), François NUYTTEN (Froidmont-Cohartille), Bruno LEBEAU (La Neuville-Bosmont), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Dominique GODBILLE (Marle), Valérie SERIN (Mesbrecourt-Richecourt), Alexandre FRANQUET (Montigny-le-Franc), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Paulette BRANQUART (Mortiers), Hervé GAYRAUD (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Cédric MEREAU (Pierrepont), Maurice LAGNEAU (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Marcel LOMBARD (Saint-Pierremont), Christian JONNEAUX (Sons-et-Ronchères), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Blandine LAUREAU (Toulis-et-Attencourt), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre), Olivier JONNEAUX (Vesles-et-Caumont), Jérèmy COCHET (Voyenne).

APPELS D'OFFRES

Présidente : Carole RIBEIRO

Mesdames et Messieurs les titulaires : Bernard COLLET, Daniel LETURQUE, Jean-Luc PERTIN, Christian VUILLIOT.

Mesdames et Messieurs les suppléants : Alexandre FRANQUET, Thierry LECOMTE, Cédric MEREAU, Christian LECUYER, Laurence RYTTER.

CLECT

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Président : Thierry LECOMTE

Vice-Président : Jean-Luc PERTIN

Par décision du Conseil Communautaire, sont membres de la CLECT, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire (cf. page 8).

02.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

PAYS DE LA SERRE, DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Photo du Pôle d'Activités du Griffon

LE PÔLE D'ACTIVITÉS DU GRIFFON

SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ACTIVITÉS DU GRIFFON

Ayant constaté leur intérêt commun pour cette zone, la Communauté de communes du Pays de la Serre et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon ont souhaité mener conjointement le projet de création d'une zone d'activités économique. Pour ce faire, elles se sont associées au sein du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon.

Situé en vitrine de l'autoroute A26 et de la RN2 et au centre d'un réseau routier et de communication en plein développement, le Pôle d'activités du Griffon renforce l'attractivité des deux territoires, Pays de Laon et Pays de la Serre.

Espace de 150 ha dédié à l'activité économique, le Pôle d'activités du Griffon peut accueillir une vaste gamme d'entreprises :

- Artisanat
- Industrie & Agro-Ressources
- Bureaux d'études
- Activités de recherche

Ces parcelles modulables de 2500m² à plusieurs dizaines d'hectares s'adaptent au projet des entrepreneurs.

Depuis 2010, le Pôle d'Activités du Griffon a vu s'implanter plusieurs établissements tels que : l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches (LDAR), le Groupement de défense sanitaire de l'Aisne, Valor'Aisne, Sodeleg, GES, l'Institut Technique de la Betterave (ITB), l'entreprise D2I, la société Le Lin Français, le pôle Industries et Agro-Ressources (IAR), la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA), et Société pour l'IMmobilier d'Entreprise de l'Aisne (SIMEA).

Le Centre PRESOA a démarré ses travaux sur une parcelle de 5 hectares, pour offrir un centre administratif moderne dédié à la médecine du travail.

La société P3 Logistic Parks a commencé des études pour la commercialisation de son offre en bâtiments clés en mains de 12.000 à 130.000 m². La société dispose d'une option d'achat d'une durée d'un an sur une parcelle d'environ 34 hectares, au cœur de la zone du Pôle d'activités du Griffon.

En 2022, les diagnostics archéologiques ont été lancés pour la poursuite de l'aménagement de la zone tranche numéro 3.

L'investissement de 35 millions d'€ est porté à hauteur de 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Les dépenses et recettes du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon sont réparties avec 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le montant de la participation du Pays de la Serre en 2022 s'élève à 250.000€.

Photo aérienne du pôle du Griffon

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Vue aérienne de la zone d'activités de La Prayette

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PRAYETTE

HISTOIRE ET IMPLANTATION

Située sur l'ancien site reconverti de la sucrerie de Marle, cette zone d'activités offre aux entreprises qui souhaiteraient implanter et développer leur activité sur le Pays de la Serre, une opportunité d'installation dans un espace industriel à la fois intégré au territoire et très accessible de par sa proximité avec la RN2.

LES ENTREPRISES

Avec une superficie de plus de quatre hectares, la **Zone de la Prayette** accueille Essemes Services, Électricité Générale Roger DELAFONT et Lariplast. La zone d'activités est également le pôle qui accueille des services du Pays de la Serre :

- Le service ADS (Application du Droit des Sols), ouvert depuis Juillet 2015 permettant l'instruction des documents d'urbanisme et d'obtenir des permis de construire.

- Deux plateformes d'insertion dédiées à la découverte des métiers du bâtiment et à la découverte des métiers de l'entretien et du nettoyage professionnel.

Des travaux de rénovation ont été engagés par le Pays de la Serre sur le bâtiment principal en installant des nouvelles huisseries sur l'ensemble de la bâtisse. Le chantier d'insertion de découverte des métiers du bâtiment a également réalisé des travaux de peinture, pose de faïence, et divers petits travaux pour permettre l'installation du service ADS.

Par délibération, le conseil communautaire a validé le projet d'implantation par la société NEOEN d'un parc photovoltaïque d'environ 10 hectares sur les terrains, propriété de la Communauté de communes.

ZOOM SUR

L'entreprise Essemes Services

ESSEMES Services est votre partenaire privilégié dans l'installation et la maintenance de vos systèmes de sécurité incendie. Nos 10 antennes régionales vous accompagnent dans tous vos projets autour de la sécurité incendie. Notre expertise depuis bientôt 30 ans vous assure une prestation de qualité avec un savoir-faire avéré. Nos compétences, notre professionnalisme et nos valeurs sont certifiés depuis 2003 par les organismes APSAD et QUALIBAT, marque de confiance qui vous garantit un service en toute sécurité. ESSEMES vous conseille et satisfait vos besoins pour répondre aux exigences réglementaires et vous accompagne sur l'ensemble du territoire dans la prévention et la protection contre les incendies.

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Maison de santé pluridisciplinaires de Crécy-sur-Serre et de Marle

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES (MSP)

LE CONCEPT DE LA MSP BIEN PLUS QU'UN SIMPLE REGROUPEMENT DE MÉDECINS !

Consciente des enjeux liés à la démographie médicale, la Communauté de communes du Pays de la Serre a porté un projet de pôle de santé territorial, adossé aux deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires, situées à Crécy-sur-Serre et à Marle.

La Maison de santé de Marle (MSP) est implantée dans le centre ville, près de la Maison de retraite, dans le Parc Jean Macé. Celle de Crécy-sur-Serre est localisée également dans le centre ville près du centre de secours des pompiers.

La MSP de Marle accueille trois médecins généralistes, une diététicienne, une psychologue-clinicienne, deux cabinets d'infirmier(e)s, une sage femme, un podologue, deux chirurgiens-dentistes, deux orthophonistes, deux masseurs-kinésithérapeutes, une ostéopathe. D'autres cabinets pour médecins spécialistes sont également disponibles le tout sur une surface utile de 787,60 m².

La MSP de Crécy-sur-Serre accueille un médecin généraliste, deux masseurs-kinésithérapeutes, une orthophoniste, un podologue, trois infirmières libérales, une diététicienne et une psychologue. Et une sage femme en 2022. La maison de santé a une surface utile de 737,60m² dédiée aux professionnels et patients.

Tous les espaces fonctionnels nécessaires (accueil, salles d'attente, secrétariat, logistique, sanitaires, salle de réunion, studio d'hébergement, bassin de rééducation pour la MSP de Crécy-sur-Serre, …) ont été prévus.

Pour les professionnels, elle offre une solution pour résoudre les difficultés qui peuvent être rencontrées lors d'une installation en milieu rural comme l'isolement professionnel, l'investissement financier, ainsi que le cloisonnement entre les différentes spécialités. Les deux MSP favorisent l'installation durable dans le Pays de la Serre de ces professionnels de spécialités diverses et complémentaires, et leur permet de travailler ensemble avec efficacité. Pour la mise en place de ces pôles de santé territoriaux, les professionnels de santé se sont regroupés en une structure juridique associative dénommée « Groupement des Professionnels de Santé du Pays de la Serre pour un pôle de santé » (GPSPS).

Maison de santé de Crécy-sur-Serre

Maison de santé de Marle

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le service ADS et ses missions

URBANISME ET ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

DÉFINITION DU SERVICE ADS

Le Service **A**pplication du **D**roit des **S**ols est chargé, pour le compte des communes dotées d'un document d'urbanisme, de l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager), dans le respect des règles définies par les documents d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme et cartes communales).

Depuis le 1er Juillet 2015, la Communauté de communes du Pays de la Serre a créé le service **A**pplication du **D**roit des **S**ols. Le service assure l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme d'informations et opérationnels, autorisations de travaux pour les commerces et enseignes) pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale.

Le service a pour vocation l'assistance et le conseil à toutes les communes et aux particuliers de la Communauté de communes pour tout dossier relevant du territoire.

Le service ADS a donc pour mission d'accompagner le Maire dans ses décisions : il étudie les dossiers et lui soumet des propositions dans le respect du code de l'urbanisme. L'objectif est de garantir une fiabilité juridique aux dossiers d'urbanisme.

Les dossiers sont donc déposés en Mairie puis étudiés par le service ADS du Pays de la Serre qui rédige une proposition d'arrêté pour le Maire. Celui-ci transmet son avis définitif au demandeur.

Flyer pour la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis le **1er Juillet 2022**, les usagers peuvent déposer leur demande d'urbanisme en ligne pour les communes dont le service d'urbanisme à l'instruction sur le Guichet d'Autorisation d'Urbanisme (GNAU) : www.paysdelaserre.fr/gn

Il est toujours possible que les pétitionnaires déposent des dossiers papiers.

Retour en image sur des projets réalisés en 2022 *sur le Pôle d'activités du Griffon* :

Construction d'un pôle d'activités par le demandeur SAS INDUSTRIPOLIS

Construction d'un centre administratif PRESOA pour la médecine du travail

ZOOM *Sur quelques chiffres*

Demandes totalisées pour le Service ADS sur l'année 2022 :

- **15** demandes de permis de construire
- **112** déclarations préalables
- **113** certificats d'urbanisme

\+ **1** Permis de démolir, **1** Permis d'aménager et **3** DP Enseignes.

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

OBJECTIFS

Booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux être social et d'aménagement du territoire et consolider le tissu d'entreprises de proximité en partenariat avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ; Favoriser et soutenir les investissements matériels des entreprises de proximité liés à la création, la reprise, le développement, la diversification d'activités ainsi que la transition écologique et la transformation numérique..

LA SOLIDARITÉ ENVERS LES COMMUNES

■ LE FONDS PARTENARIAL:

Depuis 2022, la Communauté de communes a mis en place un **fonds de partenariat** à destination des communes.

Ce fonds, appelé **Fonds FACIL (Fonds d'aide aux communes et intercommunalités)** ou Fonds Partenarial, a pour objet d'accompagner les projets d'investissements des 42 communes du territoire. Il est doté d'une enveloppe annuelle d'environ 188.000 € par an, correspondant à une part fixe de 1.000 € par commune et une part variable de 10 € par habitant, calculée sur la population municipale. Environ 180 000 € ont déjà été attribués aux communes.

■ LA MUTUALISATION:

La solidarité intercommunale c'est aussi la **mutualisation** au profit des communes : l'achat groupé de défibrillateurs, de sel de déneigement, de barrières, la mise à disposition du **parc de matériel intercommunal**, et exclusivement aux communes du territoire ainsi qu'aux associations locales, des tentes (TC 8 et TC 4) ainsi qu'un podium..

Mise à disposition de tentes pour l'inauguration France Service

Prêt de tentes pour la campagne annuelle d'Octobre Rose

ZOOM *Sur quelques chiffres*

Enveloppe annuelle : 188 000 euros
Montant attribué aux communes en 2022 : 180 000 euros

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

HABITAT

RAPPEL

Le Pays de la Serre affirme sa volonté d'offrir un cadre de vie de qualité à ses habitants et mène depuis de nombreuses années des actions de faveur de l'amélioration de l'habitat sur son territoire.

1) LES DIFFÉRENTES AIDES

■ SUBVENTION ANNUELLE AU FOND DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Dans le cadre de Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, la Communauté de communes du Pays de la Serre est sollicitée financièrement pour intervenir au profit du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L) institué par la loi du 31 mai 1990 modifiée par la loi du 13 aout 2004 est destiné à accorder des aides financières (cautions, prêts, garantie, subventions) aux personnes ayant des difficultés pour accéder au logement locatif, ou en tant que locataires qui se trouvent dans l'impossibilité d'assurer leurs obligations. La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a élargi les missions du F.S.L au paiement des factures d'eau, d'énergie et de téléphone des personnes défavorisées et a transféré la gestion de ce fonds au Conseil Départemental de l'Aisne.

Le financement du F.S.L est désormais assuré par le Département, l'Etat apporte une dotation compensatoire, EDF, ENGIE (ex GDF) et chaque distributeur d'énergie ou d'eau et de service téléphonique apportent leur concours financier. Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au Plan Départemental d'action pour le logement des Personnes défavorisées peuvent également participer au financement du FSL. Compte tenu de la progression des demandes d'aides, le Conseil Départemental de l'Aisne a décidé courant 2013, de solliciter l'aide des communautés de communes partenaires à hauteur de 0,45 € par habitant contre 0,41 € par habitant depuis 2009.

■ LE PAYS DE LA SERRE AIDE LES PRIMO-ACCÉDANTS SUR SON TERRITOIRE !

Affiche - Aide aux primo-acédants

Depuis 2019, le Pays de la Serre met en place une opération d'envergure pour concrétiser les projets d'installation sur le territoire du Pays de la Serre avec le nouveau dispositif « Accueil d'habitants ». Cette aide permet de pallier à la baisse de population sur le territoire en aidant les primo-accédants à bénéficier d'une subvention, versée par la Communauté de communes, de 5 000€ pour s'installer et accéder à la propriété pour la première fois.

ZOOM *Sur quelques chiffres en 2022*

- **31** dossiers
- Montant aides accordées : **62.254** €

■ AIDE COMPLÉMENTAIRE PIG / ANAH

Le Pays de la Serre propose une Aide complémentaire appelée **PiG (Programme d'Intérêt Général) Habitat** animé par la Communauté de Commune en collaboration avec l'**Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**. *L'objectif du PIG est de promouvoir des actions d'intérêt général, afin de résoudre des problèmes particuliers dans l'habitat existant, de nature sociale ou technique, et ce, hors d'une logique de projet de quartier ou de développement territorial.*

Elle dispose également du dispositif **SOLIHA,** cumulable avec les aides disponibles à la rénovation énergétique (crédit d'impôt, aides de l'Anah, aides de la Région et des collectivités…). *Ce dispositif propose des permanences d'information à Crécy-sur-Serre et Marle tout le long de l'année pour répondre aux questions et pour informer sur les aides possibles sur la rénovation de l'habitat.*

De plus, le dispositif **Hauts-de-France Pass Rénovation** accompagne dans leur projet de rénovation globale tous les propriétaires et copropriétaires, occupants ou bailleurs, sans conditions de ressources, quel que soit l'âge et le type d'habitation. *Ce dispositif permet d'engager, de mettre en œuvre et de financer des travaux d'économies d'énergie via un accompagnement technique complet et des solutions de financement personnalisées.*

2) MAISONS EN PÉRIL

Pour les EPCI à fiscalité propre compétents en matière d'habitat, le transfert des polices spéciales en matière de péril et d'établissements recevant du public (art. L 511-1 et s. du CCH) est de plein droit. Une **nouvelle procédure** a vu le jour en 2020, elle remplace la procédure de péril ordinaire et imminent. **Les différentes étapes de la procédure**, de la préparation de l'arrêté de mise en sécurité jusqu'à son exécution, sont précisées par le code de la construction et de l'habitation (art. L 511-7 et s.). Sauf en cas d'urgence, le Maire ou le Président de la Communauté de communes lorsque ce pouvoir de police lui a été transféré doit, comme par le passé, respecter la procédure contradictoire préalable à l'adoption de l'arrêté de mise en sécurité en laissant la possibilité au propriétaire de présenter ses observations. **Le service en charge de l'habitat a engagé 2 procédures en 2022 sur le territoire.**

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ENFANCE & JEUNESSE

Service loisirs et petite enfance intercommunal

LOISIRS & JEUNESSE

OBJECTIF

L'objectif premier de cette compétence est de favoriser l'accueil de la petite enfance, aussi bien collective (accueils de loisirs) qu'individuelle (assistantes maternelles) en développant des liens entre les différents partenaires et les structures existantes, afin de mieux répondre aux besoins et attentes des familles du territoire. *Depuis 2004, la Communauté de communes du Pays de la Serre a mis en place un service loisirs et petite enfance intercommunal qui organise les programmes d'animations proposés durant les vacances scolaires et hors période de vacances à tous les enfants du territoire. Avant, cette compétence était organisée par le monde associatif soutenu financièrement par la Communauté de communes.*

Plusieurs offres sont proposées aux parents pour l'accueil de leurs enfants :

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont organisés sur les sites de Crécy-sur-Serre et de Marle. Ils sont menés dans le cadre d'un partenariat avec la CAF de l'Aisne et du Conseil départemental.

Les Mercredis Récréatifs 2022-2023

Les Mercredi Récréatifs fonctionnent sur les sites de Chéry-les-Pouilly et de Couvron-et-Aumencourt en journée avec cantine. 98 enfants ont participé à ces ateliers en 2022, ce qui représente 70 familles du territoire.

Les Petites Vacances se déroulent sur les sites de Marle et de Crécy-sur-Serre :

- Février : 83 enfants ont été accueillis, soit 58 familles
- Avril : 138 enfants, soit 99 familles
- Octobre : 159 enfants ont participé, soit 115 familles

Les Accueils de Loisirs pendant les **vacances d'été** se déroulent sur les sites de Marle et de Crécy-sur-Serre. Le nombre d'enfants inscrits à Crécy-sur-Serre est de 202 enfants soit 134 familles différentes. La fréquentation de Marle est de 107 enfants soit 59 familles différentes sur deux semaines au lieu de trois habituelles.

Parallèlement aux accueils de loisirs, la Communauté de communes du Pays de la Serre propose également des offres de **Séjours Avec Hébergements** en été et en hiver. Le **séjour hiver** au ski a réuni 31 enfants du Pays de la Serre. Le **séjour été** à réuni 16 enfants.

Accueil de Loisirs - Activitées 2022

LES LUDOTHÈQUES :

La ludothèque permet de favoriser la pratique du jeu pour faire reconnaitre son importance, tant son rôle social, éducatif et culturel. Elle s'inscrit dans une démarche active d'éveil de l'enfant et de soutien à la parentalité au travers d'activités ludiques.

La Ludothèque propose :

- Des temps de jeux libres sur place (hors école), dans 7 communes du territoire
- Des animations spécifiques comme par exemple des ateliers d'éveil musical, autour du livre ou de motricité dans des salles mises à disposition par les communes.
- Du prêt de jeux, jouets et/ou livres. Adhésion pour la location de jeux, jouets, livres pour une durée 6 mois : 5 €, pour 1 an : 10 € (et représentent 1109 emprunts).

Flyer Ludothèque - Rentrée 2022

En 2022, La **Ludothèque Itinérante** comptabilise 7 nouvelles adhésions et 12 renouvellements.

Des animations se sont déroulées sur 6 communes du territoire : Montigny sous Marle, Nouvion et Catillon, Chery les Pouilly,Tavaux, Voyenne, Couvron. Le nombre d'animations au sein des écoles maternelles et primaires pour l'année 2022 a touché 737 élèves.

Depuis septembre 2022, la **Ludothèque Fixe** est ouverte sur la commune de Marle, les mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis matin. Elle accueille un public de 3 mois à 99 ans, et comptabilise 26 nouvelles adhésions.

Elle a proposée 56 animations : touchant 586 enfants et 150 adultes (+ animation pour Halloween et une pour Noël). Et aussi des animations pour les résidents en maison de retraite. En octobre 2022, elle organise la fête du jeu, où 125 enfants et 58 adultes ont participé. Des écoles sont venues à la ludothèque (école de Marle), sur 33 séances, soit 708 enfants et 83 adultes.

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES ENFANCE & JEUNESSE

LA PETITE ENFANCE

LE RPE (Relais Petite Enfance)
C'est quoi ?

- Un lieu d'informations et de ressources pour les parents et les assistantes maternelles avec 101 rendez-vous directement au RPE et 1.028 par téléphone
- Un lieu d'échanges entre professionnels
- Un lieu d'accueil aux enfants accompagnés de leurs parents ou de leur assistante maternelle
- Un acteur majeur lors des ateliers d'éveils proposés aux 25 enfants, ainsi qu'aux 25 parents et assistantes maternelles. (4 ateliers d'éveils dans 4 communes différentes par mois).

Image de l'info RPE

Elle dispose d'un guide nommé **«Info RPE»**, *regroupant des informations juridiques, pratiques, et le planning des ateliers du RPE (rédigé et imprimé dans les locaux du Pays de la Serre à 180 exemplaires)*

Le Pays de la Serre propose des **Actions de Formations Diplômantes** à destination des jeunes de son territoire avec le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Suite aux mesures sanitaires, ces actions non pas pu avoir lieu.

Le **RPE** propose aux assistantes maternelles et aux familles des activités d'éveil à destination des enfants de 0 à 5 ans révolus. Animations et activités manuelles mises en place sur les sites de Crécy-sur-Serre, Marle, Nouvion-et-Catillon et Pierrepont 1 fois par mois et de Couvron-et-Aumencourt 2 fois par mois.

Sur le territoire, nous comptons 128 assistantes maternelles agrées.

LES MICRO-CRÈCHES :

La Communauté de communes dispose de deux micros-crèche sur les communes de Crécy-sur-Serre et de Marle. Elles prennent en charge des enfants de 3 mois à 3 ans révolus. Les familles qui bénéficient de ce nouveau service habitent ou travaillent sur le territoire du Pays de la Serre.

- La Micro-crèche « Lucioles et Coccinelles » de Crécy-sur-Serre est ouverte depuis le 17 juin 2019, en 2022 : 36 familles ont inscrit leurs enfants, ce qui représente 38 enfants.

- La Micro-crèche « Paquerettes et Coquelicots » de Marle à ouvert ses portes le 25 Avril 2022. 26 familles ont inscrit leurs enfants, ce qui représente 26 enfants.

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le maintien à domicile : ACAPA

LE PORTAGE DE REPAS

L'ACTION VERS LES PERSONNES ÂGÉES

Parmi ses différentes compétences, la Communauté de communes du Pays de la Serre a intégré **les services de proximité** à la population et notamment **le portage de repas au domicile** des personnes âgées depuis le 1er septembre 1993.

Le service est destiné aux personnes âgées, handicapées, souffrantes ou en dépannage occasionnel suite à une hospitalisation ou un accident de la vie. Il est assuré quotidiennement par une équipe de 2 personnes et peut être adapté à des régimes spécifiques : sans sel, sans sucre…

Soucieux de proposer un service de qualité, cette prestation a un caractère social et s'inscrit dans une politique de maintien à domicile. Ce service est complémentaire des actions portées par les associations spécialisées du territoire comme l'ACAPA et l'ADMR notamment.

Il apporte une aide à la vie quotidienne, pallie aux difficultés liées à l'organisation des repas et permet d'offrir une alimentation variée et équilibrée. Les livraisons sont assurées toute la semaine. Ce rythme de visite permet un moment d'échange entre l'usager et le livreur. Une des vocations du service est aussi le maintien de liens sociaux.

FONCTIONNEMENT :

La confection des repas est assurée par SODEXO selon un protocole de liaison froide. C'est une technique basée sur la fabrication des repas pour une consommation différée, dans un souci au quotidien de qualité.

Le plateau est conçu pour un repas (celui du déjeuner). Les repas sont composés de 6 éléments à savoir : un potage, une entrée, un plat principal et son accompagnement, un fromage ou un laitage et un dessert ; le pain est également inclus.

Des régimes spécifiques sont proposés (sans sel, diabétique, et sans sel diabétique). Les menus respectent une rotation régulière afin de proposer aux personnes utilisatrices, une variété dans les menus et éviter une monotonie dans les repas quotidiens.

La livraison est assurée par 2 agents de la Communauté grâce à des véhicules réfrigérés. Les barquettes de conditionnement sont étiquetées afin d'assurer une parfaite traçabilité des produits et permettre une utilisation dans les délais optimums. La date limite de consommation est inscrite lisiblement sur le film protecteur. Le tout est livré dans un sac individuel pour chaque usager. L'opération s'effectue en liaison froide.

LE PRIX DE VENTE DU SERVICE :

Le plateau de 6 éléments est facturé 5,50€ pour un habitant du territoire, livraison incluse. Une aide de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) peut être attribuée par le Conseil départemental. Les conditions dépendent du degré de dépendance (Groupe Iso-Ressource) et des ressources.

En plus des livraisons, le personnel du service de portage de repas assure une écoute attentive sur les conditions de vie des usagers. Des difficultés peuvent être signalées par ce biais. Il est primordial que des personnes aidantes soient identifiées lors de l'inscription au service (famille ou voisins de confiance).

La livraison des repas aux personnes âgées

ZOOM *Sur quelques chiffres 2022*

Nombre de repas livrés par jour, en moyenne : 57
Nombre de personnes concernées : 125
Nombre de repas livrés : 20 825 / an
Nombre de communes concernées par le service : 28
Nombre de nouveaux clients : 48 en 2022

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Cantine de Pierrepont

LA RESTAURATION SCOLAIRE

En optant pour la compétence « **portage de repas et restauration scolaire** », la Communauté de communes a aussi pris en charge cette compétence avec une double exigence : qualité nutritionnelle des repas et information aux parents.

La Communauté de communes du Pays de la Serre a pris la compétence livraison de repas depuis 2003 et elle est ouverte aux enfants scolarisés dans les écoles publiques.

Chaque jour de classe, ce sont en moyenne 371 enfants des écoles maternelles et élémentaires qui déjeunent dans les différents restaurants scolaires du territoire.

Il s'agit de proposer aux enfants des repas équilibrés, diversifiés, sains, qui contribuent à leur éducation au goût. La confection des repas est effectuée par SODEXO selon un protocole de liaison froide. C'est une technique basée sur la fabrication des repas pour une consommation différée, dans un souci au quotidien de qualité.

Chaque menu se compose d'une entrée, d'un plat principal avec légumes et féculents, d'un laitage et d'un dessert ou un fruit. Le personnel encadrant et surveillant les enfants est communal ou issu de regroupement scolaire.

Depuis 2018, un **repas BIO** est proposé 1 fois par semaine, dans chaque cantine scolaire et depuis Novembre 2019, conformément à la réglementation, un **plat végétarien** est également au menu chaque semaine.

Depuis le 1er janvier 2020 et dans le cadre de la loi EGalim, les repas sont livrés dans des bacs gastronormes en inox.

Dès la prise de compétence, les élus communautaires ont souhaité apporter aux familles un service de qualité tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Ce service est rendu dans des conditions tarifaires des plus intéressantes pour les familles, le prix des repas ne dépassant pas 2,91€ et pouvant descendre jusqu'à 2,02€ en fonction du quotient familial. Pour les enfants hors territoire, le ticket est vendu 3,92€.

Le service de fourniture de repas aux restaurants scolaires assure le fonctionnement de 8 écoles ou regroupements scolaires :

- Barenton-Bugny
- Chéry-les-Pouilly
- Couvron-et-Aumencourt
- Nouvion-et-Catillon
- Pouilly-sur-Serre
- Marle
- Pierrepont (SIGE des Marais)
- Et Voyennes depuis septembre 2022

ZOOM *Sur quelques chiffres 2022*

Nombre de repas distribués : 67 606

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Nettoyage des Lieux de culte et rejointoiement de mur

L'INSERTION SOCIALE & PROFESSIONNELLE

La Communauté de communes du Pays de la Serre mène également une politique sociale qui repose sur **deux plateformes d'insertion** : Atelier Découverte des Métiers du Bâtiment et Découverte des Métiers de l'Entretien et Nettoyage Professionnel. Ces dispositifs ont vocation à **lutter contre les freins à l'emploi des personnes les plus fragiles** sur le marché de l'emploi ou en transition professionnelle.

La Communauté de communes embauche en CDD d'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'ordre social et professionnel particulières (qualification, mobilité). Le temps d'un contrat de travail (d'environ 20h hebdomadaire), des moyens pédagogiques et d'accompagnement socioprofessionnel sont mis en place. Le salarié va faire l'acquisition de compétences nouvelles en se formant. Il va pouvoir accéder à la mobilité et à la qualification, atouts essentiels pour accéder au marché du travail classique. La transmission des savoir-faire est assurée par les encadrants techniques.

La **plateforme découverte des métiers du bâtiment** restaure principalement le petit patrimoine bâti, et intervient dans l'entretien des chemins de randonnée. Chaque restauration est pensée en amont avec les Élus des communes, la commission insertion, l'encadrement technique, les entreprises spécialisées (couverture, électricité, ...) susceptibles d'intervenir sur le chantier et le Conseil Départemental. Cette plateforme est intervenue, en 2022, sur différents chantiers :

- Peinture des murs et pose carrelage dans un ancien logement communal destiné à accueillir du public; pose d'un portail et réfection du muret *(Nouvion et Catillon)*
- Travaux d'aménagement d'une pièce attenant au secrétariat de mairie *(Mortiers)*
- Restauration d'un muret et pose de grillage autour d'une aire de jeux communale *(Barenton-sur-Serre)*
- Rejointoiement de murs autour du foyer rural *(Remies)*
- Rejointoiement sur le mur de l'école du syndicat des écoles «pôle scolaire des marais» *qui accueille les élèves des communes de Pierrepont, Grandlup et Fay, Froidmont, Cohartille, Vesles et Caumont, Cuirieux.*
- Entretien et balisage de chemins de randonnées conformément à la demande du département (*Marle, circuit de Marcy sous marle - Voyennes, Agnicourt et Seychemmes, circuit de Bosmont sur Serre - Travaux et Pontsericourt).*
- Fabrication de panneaux acoustiques pour l'école de musique *de Pouilly-sur-Serre.*
- Montage et démontage de chapiteaux pour la fête du livre de Merlieux *organisée par la communauté de communes «Picardie des Châteaux».*

La **plateforme découverte des métiers de l'entretien et nettoyage professionnel** intervient sur des missions ponctuelles de nettoyage et parfois sur des projets thématiques en lien avec les services culture et enfance loisirs.

Elle intervient également dans les communes le souhaitant suivant un planning pour l'entretien régulier des mairies, églises, salles des fêtes et écoles. Elle peut également assurer le service lors de manifestions comme la cérémonie des vœux du Pays de la Serre et participer à l'entretien de la salle de Grandlup-et-Fay, mise à disposition à l'occasion de la saison culturelle ou apporter leur soutien au service des cantines lors des accueils de loisirs du Pays de la Serre.

Les supports d'intervention permettent :

- l'apprentissage du travail en équipe,
- l'acquisition de savoir-faire,
- la mise en place d'un véritable projet professionnel.

La Communauté de communes bénéficie du soutien de l'État, du Conseil départemental et de Pôle Emploi pour mener ces actions d'insertion.

Réfection et entretien des bâtiments communaux

ZOOM *Sur quelques chiffres 2022*

Personnes ayant travaillé sur les deux chantiers : 37 personnes, dont 23 hommes et 14 femmes.
Sortie emploi CDI : 2 personnes
Sortie emploi CDD : 2 personnes
Sortie formation qualifiante : 7 personnes

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES LES ACTIONS CULTURELLES

Théâtre d'objets sonores et visuels Art Plastique - Vidéo - «Matiloun» Clémence Prévault - Novembre 2022

LA CULTURE DANS LES ÉCOLES

Le Pays de la Serre encourage et soutient une offre culturelle diversifiée. Dans cet esprit, la Communauté de communes du Pays de la Serre **s'appuie sur les acteurs associatifs et propose une programmation culturelle intercommunale essentiellement en milieu scolaire**. Cette démarche permet de développer des actions de découverte et de création artistique, grâce à la présence d'artistes auprès des enfants.

La prise de compétence en matière culturelle n'est pas récente, elle date de 1997. Les projets qui traduisent la politique communautaire se sont succédés avec leurs objectifs et finalités propres. Depuis 2003, le projet culturel intercommunal est largement orienté vers le milieu scolaire.

Saison culturelle : 64 classes (1345 élèves) ont pu assister à 10 spectacles répartis sur l'année 2021-2022.

Écoliers musiciens : Le projet d'accompagnement à l'éveil musical et au chant est proposé chaque année aux équipes pédagogiques qui ont envie de s'investir toute l'année sur une production. Les classes porteuses d'un projet sont accompagnées par un musicien intervenant en milieu scolaire. Cette année, six classes de différentes communes ont été concernées : Crécy-sur-Serre, Marle, Travaux-et-Pontséricourt et Voyennes avec pour thême : « Chantons en coeur les comédies musicales».

La Communauté de communes dispose d'un parc instrumental (orchestre de cuivres) à disposition des écoles de son territoire, pour les enfants du CM1 au CM2. L'apprentissage est basé sur la pratique collective orchestrale (sans utiliser de codage écrit : mimétisme, mémorisation). Les enfants découvrent différents styles musicaux pendant 2 années à raison d'une heure par semaine afin de se produire plusieurs fois dans l'année et de faire des rencontres avec d'autres formations orchestrales des départements limitrophes.

La restitution a eu lieu le mardi 21 Juin 2022 en présence de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Le soutien à la lecture publique : Les actions en la matière sont menées en partenariat avec la Communauté de communes Picardie des Châteaux. Le Pays de la Serre soutient financièrement la Fête du Livre et la semaine jeunesse. Trente-deux classes du territoire ont reçu des artistes dans plusieurs classes des écoles de Chéry-lès-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pierrepont, Tavaux-et-Pontséricourt, et aux Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de Chéry-lès-Pouillys, de Pouillys-sur-serre et de Couvron-et-Aumencourt.

Sport à l'école : En 2022, des heures d'interventions ont été mises en place pour le projet « Sport en milieu rural » mené par le Comité départemental de l'Aisne. Ce dispositif a permis à 13 classes (cycle 2 et 3) de Marle, Erlon, Voyenne de participer aux actions du projet. Chacun des élèves a reçu, lors de la dernière séance, un diplôme après un atelier de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et à la pratique d'activités physiques.

La Communauté de communes participe également à la promotion des événements culturels du territoire. Les manifestations et événements sont relayés dans l'agenda du site Internet et sur les réseaux-sociaux.
Le Pays de la Serre subventionne également des associations culturelles et sportives comme : La Souche Multisports, organisation de la course Lieese-Marle, la Fête du Livre de Merlieux, le Musée Parc archéologique des Temps Barbares, la Souche Multi-Sports. Et une association pour un memoriel des villages martyrs de l'aisne (AMDVMAI).

Théâtre d'objets et d'humour «La princesse qui n'aimait pas ...» Barbaque Compagnie Décembre 2022

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES LES ACTIONS CULTURELLES

L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'Ecole Intercommunale de Musique dispense un **enseignement de qualité**, grâce aux compétences de ses professeurs et à la diversité de leurs parcours.

Répondant aux préconisations du Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, le cursus comprend 3 types de cours essentiels à l'apprentissage de la musique et organisés par cycles, dès le CE1, avec des cours de :

- Formation musicale
- Pratique instrumentale *(Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Piano et Guitare)*
- Pratique collective *(Chant choral, Orchestre, Atelier d'accompagnement, Atelier d'improvisation et Ensemble de guitares)*

Pour les plus jeunes *(à partir de la maternelle moyenne section)*, le jardin musical propose une approche sensorielle de la musique à travers le chant, les mouvements du corps, l'écoute et les jeux rythmiques tout en découvrant les instruments de musique.

Pour l'année scolaire 2021/2022, l'Ecole de Musique a accueilli 101 élèves, dont 78 élèves instrumentistes, issus de 31 communes du territoire.

Encadrés par 10 professeurs diplômés, les élèves sont accueillis sur différents sites, en fonction des activités : Crécy-sur-Serre, Marle, Chéry-les-Pouilly et Voyenne.

De nombreux enfants sont accueillis à l'Ecole de Musique : 18 enfants sont au Jardin Musical, 77 enfants ont moins de 11 ans sur un total de 101 élèves.

Entre rigueur et passion, l'une des principales vocations de l'école de musique est de favoriser la pratique collective vocale et instrumentale de ses élèves au sein de formations musicales.

L'École Intercommunale de Musique s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques dans l'Aisne grâce au soutien du Conseil départemental et permet ainsi aux élèves de participer à toutes les actions organisées à l'échelon départemental (évaluations communes de fin de cycle, ateliers d'orchestre symphonique et d'harmonie, ...).

Après les différentes périodes de confinement qui ont privé le public des prestations proposées par les élèves et leurs professeurs, cette année scolaire a vu le retour des traditionnels « Concerts d'été ».

Ainsi, 5 concerts ont reçu un chaleureux accueil dans les Communes de Voyenne, Couvron et Aumencourt, Cuirieux, Autremencourt et Marle du 27 juin au 6 juillet 2022.

Parmi ces concerts, la représentation du conte musical « Les 3 petits cochons » écrit par Vincent Francheteau, professeur de flûte et de formation musicale, a mis en scène plus de 80 élèves accompagnés par l'ensemble instrumental des professeurs, faisant le bonheur du public venu très nombreux le mercredi 6 juillet à la salle Simone Signoret de Marle.

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES COMMUNICATION

Logotype des Digital'Serre

LA COMMUNICATION & LES SALLES TIC

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Au Pays de la Serre, les espaces TIC sont dédiés notamment à l'utilisation de la micro-informatique, d'Internet, de la bureautique (Word, Excel, ...) et des applications multimédia (photographie numérique, montage vidéo, tablette, ...) et du numérique. Ils sont mis gratuitement à disposition du public.

Fréquentation en 2022 :

309 séances sur 4 sites pour 883 entrées.
10 ordinateurs sont disponibles sur le territoire

Présentation des sites :

La Communauté de communes s'est engagée dans le numérique pour répondre à la fracture numérique subsistante par :

- Une politique de déploiement de la fibre optique (territoire entièrement couvert sur 42 communes)
- Une politique d'accès aux outils numérique à Tiers-lieux DIGITAL SERRE)

Cette dernière politique a été menée dans la cadre du programme Tiers-Lieux du Numérique initié par la Région Hauts-de-France.

Depuis 2002, la Communauté de communes du Pays de la Serre a intégré le programme « Picardie en Ligne » mis en place par la Région Hauts-de-France visant à équiper des sites d'initiation, de formation et de perfectionnement, à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Depuis 2020, ce programme est désormais remplacé par le projet des « tiers-lieux du numérique DIGITAL SERRE».

L'objectif des tiers-lieux est de se mobiliser afin de lutter contre la fracture numérique et développer les échanges entre les publics. Il permet à la population de s'initier, et de découvrir les outils numériques et applications à leur disposition. Quatre espaces Tiers-Lieux sont implantés sur le territoire à : Crécy-sur-Serre, Marle, Couvron-et-Aumencourt et Travaux-et-Pontséricourt.

La période de crise sanitaire a mis en avant l'utilité des outils numériques pour le télétravail à domicile, la visioconférence. Aussi, nombre d'habitants ont eu besoin de conseils et d'orientation pour l'utilisation de ces nouvelles méthodes de travail devenues incontournables.

Par exemple, dans l'utilisation du CLOUD (sauvegarde ou les solutions de partage de fichiers en ligne).

Ces plateformes informatiques permettent de travailler via Internet avec des collègues délocalisés et de partager des fichiers volumineux avec les collègues en interne ou d'autres contacts professionnels externes.

Une aide importante est également apportée aux demandeurs d'emplois (réalisation de leur curriculum vitae, la mise à jour de leur dossier sur leur compte personnel et les échanges avec Pôle Emploi).

La formation à l'usage de l'EMPLOI STORE de Pôle Emploi permet de se former avec un MOOC (Massive Open Online Course = formation en ligne », d'enrichir le CV ou aux usagers de se préparer au mieux à un entretien. Ils peuvent également échanger avec les recruteurs, rechercher des offres d'emplois et cibler leur recherche.

LES ENJEUX GLOBAUX :

- Accompagnement des usagers, formation et conseils dans l'utilisation des technologies du numérique + Programme de médiation numérique
- Rendre au maximum les usagers autonomes dans leurs démarches numériques.
- Lutter contre la fracture numérique en milieu rural pour les jeunes, les publics en difficultés et les séniors.
- Familiariser aux outils de l'information et en faire bon usage, améliorer leurs connaissances ou tout simplement faciliter l'usage au quotidien des nouvelles technologies.
- Permettre aux habitants de communiquer avec des personnes éloignées via Skype, Teams, ZOOM leur offrant ainsi un lien social et permettant de lutter contre l'isolement des plus anciens.

Des partenariats ont été menés avec l'association « DEFI AUTONOMIE SENIORS » qui est intervenue sur le tiers-lieux de MARLE ou encore l'association VITAL AISNE à COUVRON-ET-AUMENCOURT.

■ Crécy-sur-Serre

■ Couvron-et-Aumencourt

■ Marle

■ Travaux-et-Pontséricourt

03.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

PAYS DE LA SERRE, RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE

03.

LE PAYS DE LA SERRE RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE UN TERRITOIRE ENGAGÉ

Réalisation d'un assainissement non collectif

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

En France, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Depuis le 4 mai 2006, la Communauté de communes du Pays de la Serre a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif. C'est un service public local (et non une activité de police administrative), de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui réalise des prestations en matière d'assainissement non collectif.

Sur les quarante-deux communes du Pays de la Serre, sept disposent d'un réseau d'assainissement collectif et d'une unité de traitement : Barenton-Bugny, Chéry-les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pouilly-sur-Serre et Remies. Les trente-cinq autres communes ainsi que les 3.600 habitations principales non raccordées et/ou non raccordables sont concernées par le SPANC.

Parmi celles-ci, trente-quatre communes ont réalisé leur zonage d'assainissement :

- Dix-huit ont opté pour de l'assainissement collectif, mais à ce jour, aucune n'a réalisé les travaux de construction d'une unité de traitement et la pose des réseaux de collecte. En leur absence, ces communes sont concernées par le SPANC.
- Seize ont opté pour de l'assainissement non collectif et sont donc de plein droit concernées par le service.

Pour l'année 2022, 17 dossiers de conception ont été instruits. Notons que 10 dossiers concernent des réhabilitations d'installation entreprises pour des motifs variés (extension de l'habitation, réhabilitation suite aux ventes ou suite aux diagnostics défavorables).
Les 7 dossiers restants concernent des créations d'Assainissement Non Collectif. Et 4 dossiers de réalisation ont été instruits, dont 3 dossiers concernent des réhabilitations d'installations et un dossier concernant une création d'Assainissement Non Collectif.
Ce sont donc au total, 21 avis qui ont été formulés par le SPANC en 2022.

Le SPANC réalise également les contrôles périodiques des installations existantes par commune. En 2022, 240 contrôles périodiques ont été effectués sur les communes de Erlon, Cuireux et Bosmont-sur-Serre. Ce type de contrôle a été fortement impacté par la période de confinement.

Enfin, le SPANC réalise aussi le diagnostic obligatoire des installations d'assainissement non collectif des habitations en vente. Sur l'année 2022, le service a contrôlé dans le cadre de cette mission, 80 installations en vue de la vente d'un bien immobilier, soit une baisse de 9,89% par rapport à 2021.

Rappel des tarifs - Inchangés depuis 2017	
Contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée	128,00 €
Contrôle de bon entretien et bon fonctionnement (suivi)	82,00 €
Contrôle isolé *(demande spécifique des notaires, SCI pour vente , experts, mandataires, usagers…)*	164,00 €

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES PRESTATIONS DU SPANC DEPUIS 5 ANS

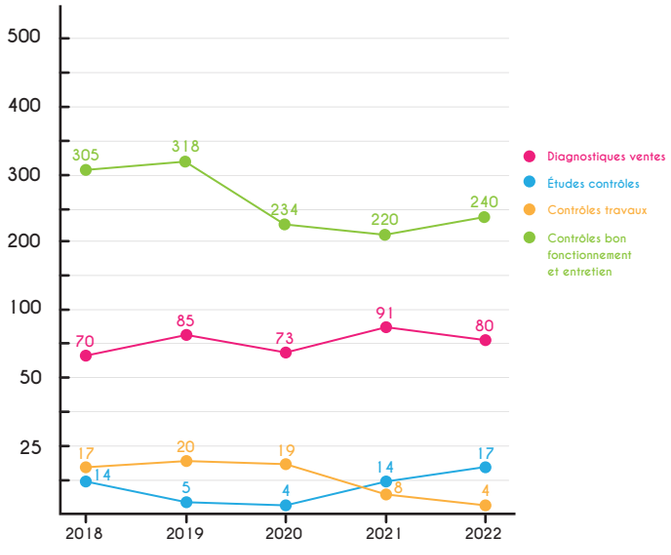

03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ

LA COLLECTE, LE TRI & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

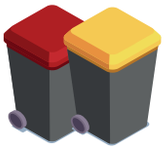

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994. **Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers** mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre, soit 14.678 habitants.

CE SERVICE COMPREND:

- la collecte sélective des déchets ménagers en PAP (porte-à-porte), ordures ménagères résiduelles (OMR) et recyclables, réalisée par Sepur depuis le 1er avril 2019.
- la collecte du verre en point d'apport volontaire, par Minéris.
- la collecte des déchets en déchèterie réalisée par Véolia Propreté à l'exception du gardiennage réalisé en régie.
- le traitement des déchets collectés en PAP et le traitement des déchets issus de déchetteries sont réalisés par Valor'Aisne, syndicat départemental du traitement des déchets auquel adhère la Communauté de communes depuis le 4 juillet 2002.

Depuis le 1er janvier 2015, le service est financé par la REOMi (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), à l'exception des logements en immeuble collectif restant en REOM.

Comme décidé en conseil communautaire en décembre 2018, **la réduction de fréquence des collectes en OMr et en matériaux recyclables a été mise en place au 1er avril 2019.** Les camions de collecte ne se déplacent dans chaque commune qu'une fois par quinzaine.

Durant l'année 2022, les levées de chaque bac, chaque usager ont été comptabilisées. Chaque bac livré est enregistré sur un logiciel de gestion. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Celui-ci permet de comptabiliser le nombre de levées d'un bac. Le nombre de levées est de 12 par an. Concernant la collecte en porte à porte, des bénéficiaires hors ménages sont desservis (établissements publics, artisans ou commerçants).

Cette année, on note une diminutation des collectes OMr en porte à porte ménages (diminutation de 8,25%) et hors ménages (baisse de 9,7%) par rapport à l'année 2021.

2022 est la première complète depuis la mise en place de l'ECT (extension des consignes de tri).

Depuis le 13 septembre 2021, la Communauté de communes du Pays de la Serre en partenariat avec Valor'Aisne, le syndicat Départemental de Traitement des Déchets Ménagers, facilite le geste de tri de ses usagers avec la mise en place de l'ECT.
À compter de cette date, l'ensemble des habitants du Pays de la Serre mais aussi de l'Aisne ont pu déposer tous leurs emballages sans exception dans le bac de tri (à couvercle jaune).

Afin de faire passer ce nouveau message aux habitants du Pays de la Serre, plusieurs canaux de communication ont été utilisés.

Le mémo tri

Avant l'Extension des consignes de tri (ECT), seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal et en carton et des papiers. Faute de débouchés, tous les autres emballages en plastique étaient jetés avec les ordures ménagères.

Les sachets, pots et barquettes étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler au mieux et déployer des filières de valorisation viables pour ces matières. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé…Des solutions ont été trouvées, c'est pourquoi aujourd'hui, nous pouvons trier plus !

ACTIONS ET INTERVENTIONS DE 2022:

- Visite du centre de tri d'URVILLERS par les élus de la Commission Environnement les 17 et 24 Janvier 2022
- Sensibilisation de l'ensemble des élèves de l'école de Chéry-les-Pouilly, de la petite section au CM2 les 15 et 22 Mars
- Première prestation Amiante organisée par la CC en mai 2022
- Sensibilisation des élèves éco-délégué du collège de Crécy-sur-Serre le 17 Mai
- Ateliers papier recyclés avec l'école de Chéry les Pouilly les 14 et 16 juin
- Journée Safety Day le 26 Septembre à l'Usine Bayer de Marle, tenu d'un atelier sur le tri sélectif
- Sensibilisation de l'école du groupement scolaire de Voyenne, Erlon et Marcy-sous-Marle, Voyenne le 7 novembre et Erlon le 8 Novembre (pas les petites sections de Marcy).

LES CHIFFRES CLÉS 2022

3.186 TONNES
Collectées en porte-à-porte
Ordures ménagères résiduelles
Collecte sélective

dont **2.118 TONNES**
D'Ordures Ménagères résiduelles

dont **925 TONNES**
De déchets recyclables

143 TONNES
De refus de tri
En augmentation de 78,75% parcrapport à 2021

Augmentation de **22.14%**
Par rapport à 2021 (140 tonnes) pour la collecte des encombrants soit 109 tonnes en 2022.

1110 TONNES
en valorisation organique

1975 TONNES
en valorisation matière

974 TONNES
en valorisation organique

2933 TONNES
en valorisation organique

14.678 HABITANTS
144,30KG / an / habitant d'Ordures ménagère résiduelle

62.85€TTC EN MOYENNE PAR HABITANT
Pour le traitement des déchets

42 COMMUNES

46.23€TTC EN MOYENNE PAR HABITANT
Pour la collecte

2 DÉCHÈTERIES
À Crécy-sur-Serre & Marle

79 COLONNES À VERRE
Sur l'ensemble du territoire (1 minimum par commune)

4.766 TONNES
Déposées en déchèteries

dont **1.537 TONNES**
Déposées en déchèteries

258,38 TONNES
de meubles

136,49 TONNES
de déchets d'équipement électriques et électroniques

609 TONNES
de verre déposées en point d'apport volontaire

87.745.75€TTC DE VENTE DE MATÉRIAUX

03.
LE PAYS DE LA SERRE RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ

04.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE

04.

LE FONCTIONNEMENT
DU PAYS DE LA SERRE
SERVICES ET EFFECTIFS

EFFECTIFS
DU PAYS DE LA SERRE

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE

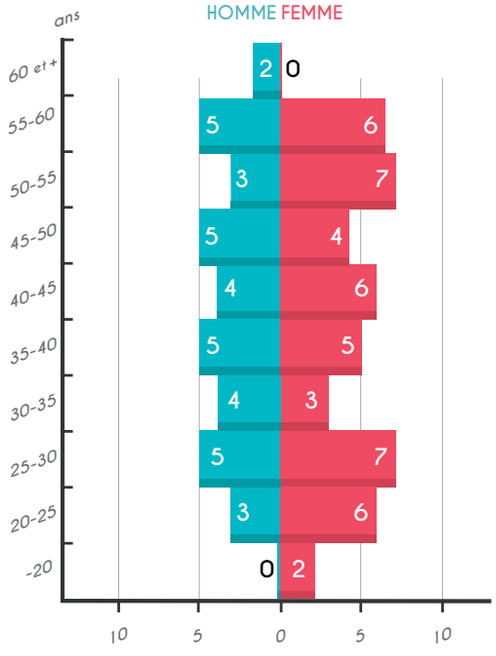

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIES ET PAR SEXE

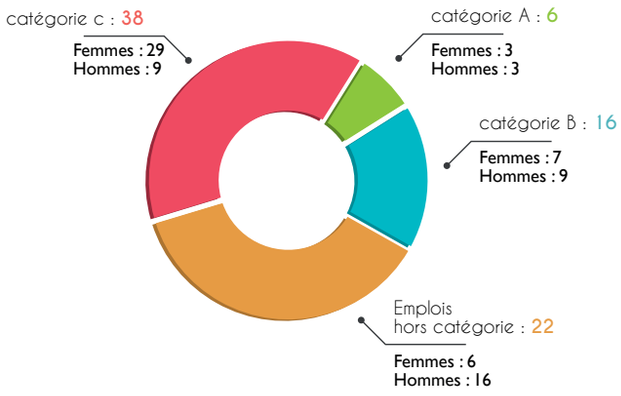

EFFECTIF GLOBAL AU 31/12/2022

82 postes en 2022 (+4 par rapport à 2020)
46 femmes
36 hommes
+ 52 animateurs saisonniers au cours de l'année, soit 36 femmes et 16 hommes.

RÉPARTITION PAR STATUT

- Agents Titulaires : 35
- Agents en CDD : 25
- Agent en CDI : 0
- Salariés en Contrat d'Insertion : 22

RÉPARTITION PAR FILIÈRE

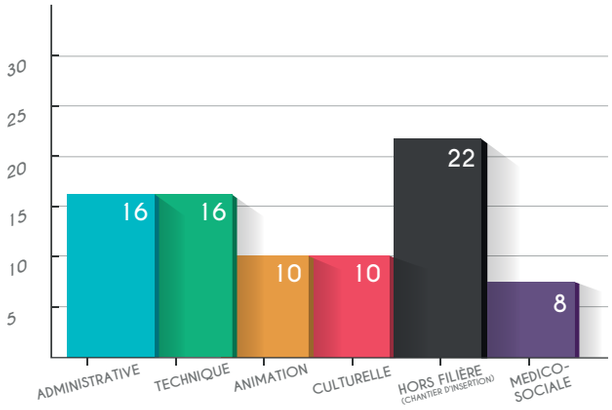

ORGANIGRAMME DES SERVICES

PETITES VILLES DE DEMAIN
Chef de Projet
LEVAILLANT Philippe*
Chargée de Mission PLUI-PLH
MANGARA Kankou*

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
Anthony BERTRAND

DÉCHETS MÉNAGERS SPANC - ÉCONOMIE URBANISME - SCOT PARC ÉOLIEN

Audrey VONFELDT
Responsable de services

DÉCHETS MÉNAGERS
Yoann GAUCHARD
animateur du tri
Séverine COLLET
gestion REOMi
Bryan BOCQUET
Alexandre GILLES
Maryline TRONQUOY
gardien(e)s déchèterie

SPANC
Jean-Alexis VIGNON
contrôleur spanc
Christelle CUVILLIEZ
secrétariat spanc

COMMUNICATION

Gaëtan NATTIER*
Jonathan DELAITTE*
Chargés de communication

SALLES TIC

Freddy LACROIX
agent NTIC

ACCUEIL - SECRÉTARIAT

Prescilia FRANCOIS*
Estelle DA SILVA
Christelle CUVILLIEZ

COMPTABILITÉ
Claire FOURCAULT

RESSOURCES HUMAINES
Isabelle POURRIER

SERVICES TECHNIQUES
Directeur Services
Nicolas PELLETIER*
Responsables
Alexandre GILLES
Kevin LAFFINEUR*

ENFANCE - LOISIRS

Karine ZIBRICK
coordinatrice
et parc matériel

Béatrice LENGRAND*
Valérie SERIN*
Directrices ALSH
Marc BARTHÉLÉMY*
Directeur Adjoint ALSH
Camille PREVOT
Animatrice Ram
Emilie CUVELIER
Chloé TASSERIT
Animatrices Ludothèque

MICRO-CRÈCHES

CRECY-SUR-SERRE
Camille PREVOT
Référente
Clarisse NOUVIER
Auxiliaire de puériculture
Laurie LEMOS
Gwendoline TESOLIN
Candide RODRIGUES
Justine TELLIER
Assistantes Petite Enfance

MARLE
Anne-Sophie AUTHIER
Auxiliaire de Puériculture
Chloé GRY
Émilie LETURQUE
Margaut POULET
Assistantes Petite Enfance

PORTAGE DE REPAS CULTURE - INSERTION MAISON DE SANTÉ

Sylvie DIETRICH BOUCHENOIR
Responsable de services

INSERTION
Sylvie CLAERBOUT
accompagnatrice socioprofessionnelle
David ROHART
Responsable encadrant
Jessica PLINGUIER
encadrante
Dominique MALIN
encadrant

PORTAGE DE REPAS
Vanessa LEFEVRE
gestion portage de repas - vente ticket cantine
Sylvie MARTIN
portage de repas
Christophe PICQUET*
portage de repas

ÉCOLE DE MUSIQUE
Directeur
Didier BREVOT
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE (10 PERS)
Séverine COLLET
secrétariat

ADS - ACCESSIBILITÉ

Karine ROGER
Instructrice droit des sols et Animatrice accessibilité

Les personnes signalées en orange sont sous la responsabilité de différents services
* départs et arrivées au cours de l'année 2022

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES

LES RECETTES

RÉSUMÉ

Les recettes du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 9,1 millions d'€ pour l'ensemble des budgets. Les recettes réelles de fonctionnement 2022 sont de 7.987.150,04€ et les recettes réelles d'investissement à 1.144.950,65€.

LEXIQUE

reomi : redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative
cvae : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
cfe : cotisation foncière des entreprises
ifer : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau
tascom : taxe sur les surfaces commerciales
tfnb : taxe foncière sur le non bâti

PRODUITS «FISCAUX» PERÇUS

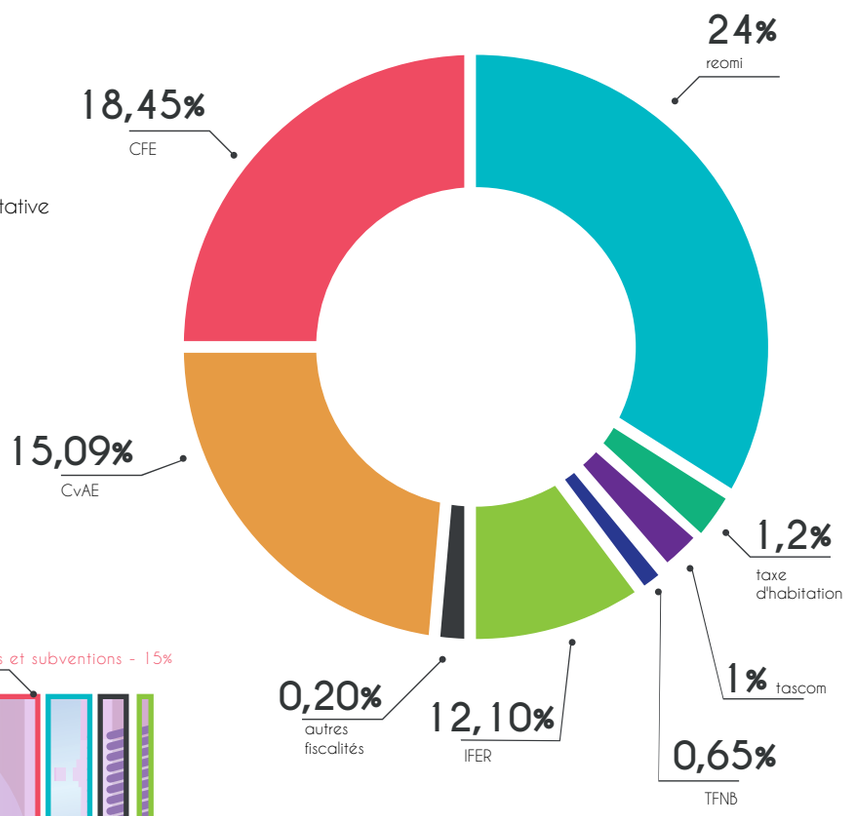

LES RECETTES RÉELLES DU BUDGET PRINCIPAL EN %

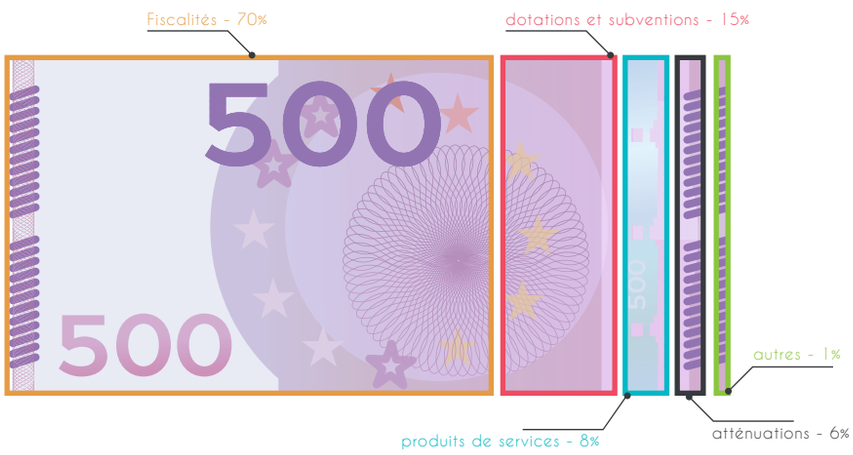

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES

Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

LES DÉPENSES

RÉSUMÉ

Les dépenses du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 9 millions d'€ pour l'ensemble des budgets en dépenses consolidées au compte administratif. Elles intègrent le budget principal de la collectivité et ses 6 budgets annexes.

L'encourt de la dette

Budget	Prêteur	CRD au 31/12/2021	CRD au 31/12/2022	Fixe / Variable	Taux	Début	Fin
Budget général	CIL	3.623,75€	2.427,84€	Fixe	1,00%	2000	2024
Budget général	BEI (via CE)	35.651,90€	18.253,06€	Fixe	4,82%	2009	2023
Budget déchets	CE	66.631,81€	78.389,27€	Fixe	4,14%	2011	2026
Budget déchets	CRCA	54.072,21€	47.236,55€	Fixe	3,99%	2013	2028
Budget déchets	CRCA	95.129,46€	82.894,37€	Fixe	0,55%	2020	2031
Budget MSP	CDC	763.620,01€	710.336,73€	Variable (Liv. A +1)	3,00%	2014	2037
TOTAL		1.018.729,14€	939.537,82€				

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR BUDGET

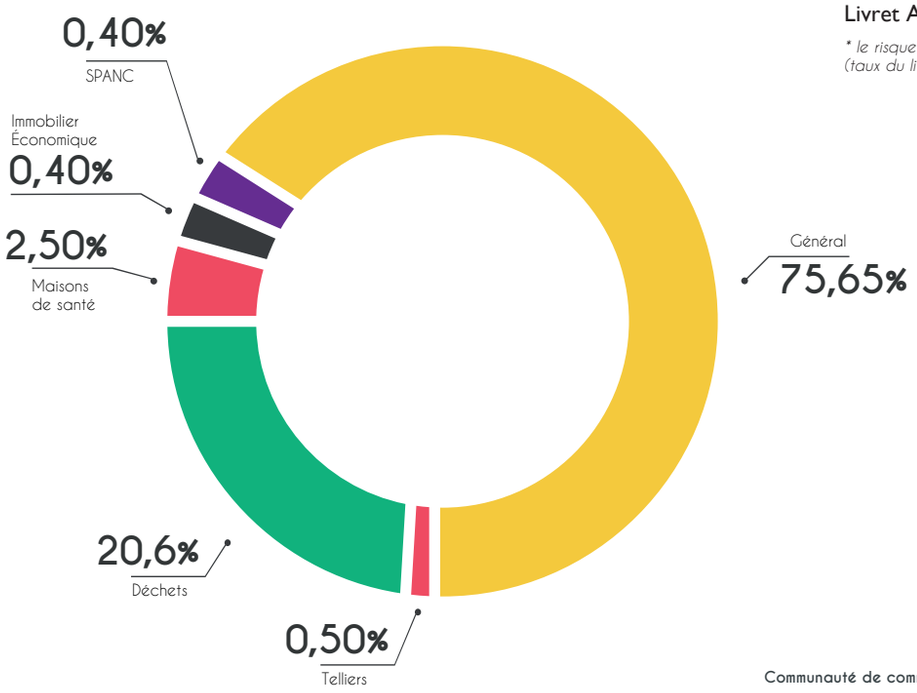

Au niveau consolidé, au 31 décembre en 2022, 75,60% de la dette communautaire est à taux variable*. Le capital restant dû au 31/12/2022 est de 939 537. Le taux moyen de la dette communautaire est de 1,64%. Toute levée de dette mis à part, ce taux atteindra, à terme, le taux du Livret A +1 (soit 2,66% à au taux actuel du Livret A).

** le risque de taux est toutefois limité compte tenu des conditions de taux (taux du livret A)*

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES

Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

L'ÉQUILIBRE DES COMPTES

BUDGET PRINCIPAL	RÉSULTATS DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2022
Investissement	- 381 530,48 €		537 751,97 €	173 373,89 €
Fonctionnement	3 735 776,82 €	381 530,48 €	304 075,52 €	3 658 321,86 €
TOTAUX	3 354 246,34 €	381 530,48 €	841 827,49 €	3 831 695,75 €

MSP	RÉSULTATS DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2022
Investissement	8 101,20 €		3 093,86 €	11 195,06 €
Fonctionnement	-98 700,55 €		76 885,26 €	-21 815,29 €
TOTAUX	-90 599,35 €		79 979,12 €	- 10 620,23 €

IMMEUBLE ZA LA PRAYETTE	RÉSULTATS DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2022
Investissement	10 341,05 €		-7,62 €	10 333,43 €
Fonctionnement	91 084,97 €		-2 322,41 €	88 762,56 €
TOTAUX	101 426,02 €		-2 330,03 €	99 095,99 €

IMMEUBLE TRÉSORERIE	RÉSULTATS DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2022
Investissement	22 528,92 €		5 632,23 €	28 161,15 €
Fonctionnement	49 206,51 €		-30 630,17 €	18 576,34 €
TOTAUX	71 735,43 €		-24 997,94 €	46 737,49 €

ZAE INTERCOM LA PRAYETTE	RÉSULTATS DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2022
Investissement				
Fonctionnement	407 637,02 €			407 637,02 €
TOTAUX	407 637,02 €			407 637,02 €

SERVICE ÉLIMINATION DES DÉCHETS	RÉSULTATS DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2022
Investissement	94 383,59 €		57 747,86 €	152 131,45 €
Fonctionnement	641 127,07 €		-125 367,23 €	515 759,84 €
TOTAUX	735 510,66 €		-67 619,37 €	667 891,29 €

SPANC	RÉSULTATS DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2022
Investissement				
Fonctionnement	-15 122,59 €		8 602,53 €	-6 520,06 €
TOTAUX	-15 122,59 €		8 602,53 €	-6 520,06 €

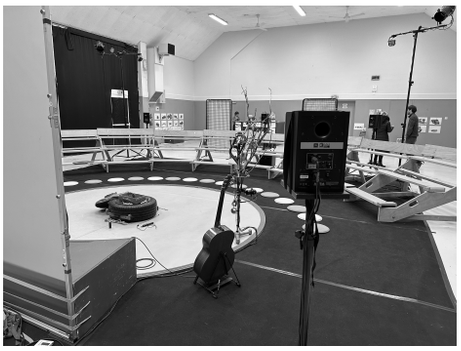

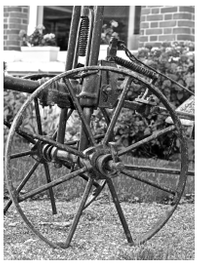

Pays de la Serre
Communauté de Communes

1, rue des Telliers
02270 Crécy-sur-Serre
Tél : 03 23 80 77 22
Fax : 03 23 80 03 70
Mail : contact@paysdelaserre.fr

www.paysdelaserre.fr